

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine		
AVIS N° 2006 – 6		
Date : 20/06/06	Objet : Étude d'une pelouse à THÉDING – Demande d'avis sur la valeur environnementale du site	Vote : Favorable à l'unanimité

Le CSRPN, réuni le 20 juin 2006 a examiné l'étude réalisée à la demande du Conseil général de Moselle sur la Pelouse de THÉDING. De cet examen, il ressort les éléments suivants :

- La synthèse de l'évaluation de l'intérêt biologique du site des pelouses marneuses de Theding a été argumentée au chapitre 2.6 de l'expertise (CSL, Janvier 2005). Au regard des 8 critères de bioévaluation développés, ce site naturel se révèle **d'intérêt départemental à régional**.
- Au titre de la présence d'habitats de pelouses marneuses assez rares ainsi que de celle d'un cortège avifaunistique typique des anciens vergers et d'un cortège entomologique comportant 2 papillons d'intérêt européen, **ce site de pelouses à Thédning possède un niveau d'intérêt justifiant pleinement son inscription à l'inventaire des Espaces naturels sensibles (ENS) en Moselle.**

Avis du CSRPN (Avis N° 2006-6) :

Après avoir examiné l'étude réalisée à la demande du Conseil général de la Moselle,

Considérant les espèces présentes et la qualité environnemental du site,

Les membres du CSRPN valident le fait que les 30 ha de la pelouse de THÉDING ainsi que le gîte à Chiroptère du site possèdent un fort intérêt environnemental.

Le président du CSRPN :
M. Serge MULLER

